

Économie durable

Vers une production et une consommation
raisonnées et responsables

Vision de la Fédération romande des consommateurs

Juillet 2021



**FÉDÉRATION ROMANDE
DES CONSOMMATEURS**
LE POUVOIR D'AGIR

Table des matières

Table des matières	2
Introduction	3
Horizon temporel	3
Contexte	4
Vision générale	5
Cadre de réflexion	5
1. Des biens et services développés selon les principes de l'économie circulaire	7
1.1. Prendre en compte l'ensemble du cycle de vie des biens et services	7
1.2. Lutter contre l'obsolescence programmée	7
1.3. Favoriser le réemploi et la réutilisation.....	9
1.4. Limiter les déchets	10
1.5. Repenser la valorisation matière et énergétique	11
1.6. Garantir l'accessibilité des biens et services à l'heure du numérique	11
2. Alternatives, mesures de soutien, taxes et interdictions	12
2.1. Soutien au développement de nouvelles formes de production et de consommation éco-responsable.....	12
2.2. Oui à des taxes efficaces et intelligentes, non à des taxes aveugles	13
2.3. Mobilité: développer de vraies alternatives au transport individuel motorisé.....	14
2.4. Habitat: pour une transition énergétique juste et efficace	15
2.5. Interdire les produits les plus problématiques	16
3. Améliorer l'information au consommateur	17
3.1. Un écolabel fiable.....	17
3.2. La déclaration de la composition des produits	18
3.3. Un indice de réparabilité	18
3.4. La réglementation des allégations environnementales	18
3.5. La traçabilité des produits et la responsabilité des entreprises	18
3.6. Une information sur la temporalité de la consommation	19
4. Des prix justes	20
4.1. Le choix durable doit être abordable	20
4.2. Internalisation des coûts et fiscalité écologique.....	20
4.3. Impact écologique du numérique	21
4.4. Secteur financier	21
4.5. Commerce international.....	22
Viser le « moins mais mieux »	23

Introduction

Pour la FRC, la production et la consommation durables¹ sont l'un des enjeux et des défis majeurs d'aujourd'hui et de demain. L'action des seuls consommateurs ne saurait toutefois suffire à atteindre une empreinte climatique et environnementale minimale, ainsi qu'un impact positif de la consommation sur l'économie et la société : tous les acteurs du marché doivent en effet prendre leurs responsabilités. Les consommateurs ont certes des devoirs, mais leur aptitude à faire changer l'offre par leurs choix – ce que l'on nomme «consomm'action» – a ses limites, car l'alternative durable n'est pas toujours disponible ou possible. La production doit ainsi se transformer et l'offre du marché s'adapter pour permettre un choix durable. Ainsi, non seulement le commerce et l'industrie doivent faire leur part, mais un encadrement légal est également nécessaire dans certains domaines pour limiter le gaspillage des ressources et inciter au changement de pratiques et/ou de comportements de l'ensemble des acteurs. Des mesures incitatives sont donc indispensables. Un élément d'autant plus important qu'un grand nombre d'études ont largement documenté la différence résidant entre les intentions d'achat des consommateurs et leurs achats effectifs, particulièrement dans le domaine de la durabilité².

Dans le débat public, lorsqu'on fustige la consommation, on la considère en fait dans son acception actuelle émanant des années 1950, c'est-à-dire celle de la surconsommation. Or, pour la FRC, il est important de souligner que la consommation de biens et services a de tout temps fait partie de l'échange humain. Elle n'est pas mauvaise en soi, mais l'équilibre doit être retrouvé entre satisfaction des besoins actuels et viabilité à long terme. Les ressources sont donc centrales dans l'équation. Ainsi, la FRC porte une attention particulière à la publicité – qui encourage, voire crée des «besoins» supplémentaires – comme aux standards de qualité qui limitent les externalités négatives de certaines productions.

L'ensemble des mesures détaillées dans cette vision doivent viser à terme l'atteinte d'un modèle économique permettant de consommer moins mais mieux, basé sur une production et une consommation des biens et services raisonnées, responsables, favorables à tous et à l'environnement. Ces mesures ne sont toutefois pas déconnectées de la réalité du cadre économique actuel et s'y inscrivent directement en proposant des solutions au moyen d'outils existants et concrets.

Horizon temporel

A la vue des changements majeurs à opérer, la plupart des mesures listées dans ce document doivent être mises en place à moyen terme. C'est-à-dire viser l'objectif 2030 de l'ONU dont l'Agenda est suivi autant par la Confédération, les cantons que les communes suisses. Pour des changements plus profonds de nos systèmes économiques, le long terme, soit l'horizon 2050, est toutefois plus réaliste.

¹ La notion de consommation utilisée ici reprend la définition de la consommation finale telle qu'explicitée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) dans son rapport de 2011 intitulé *Impact environnemental de la consommation et de la production suisses* (p. 6) et qui englobe donc la production et la consommation: *L'analyse sous l'angle de la consommation permet d'imputer à la Suisse les atteintes à l'environnement causées par sa demande intérieure finale de marchandises et de services, qu'ils soient produits en Suisse ou à l'étranger. La demande intérieure finale englobe pour l'essentiel la consommation des ménages, la consommation finale des pouvoirs publics et les investissements. Dans cette optique, on attribue à la Suisse la charge écologique causée à l'étranger par la fabrication des biens qu'elle importe, mais pas celle qui résulte sur son propre territoire de la fabrication des produits qu'elle exporte.*

² Voir par exemple la revue de Harvard Business Review: <https://hbr.org/2019/07/the-elusive-green-consumer>

Contexte

L'environnement et le climat ne sont pas des biens de consommation. En revanche, la consommation est en grande partie responsable de la pollution ou du dérèglement et tous les habitants de la planète en souffrent et/ou en souffriront à des degrés divers.

Bien que la charge environnementale de la Suisse ait diminué de 19% par personne ces vingt dernières années, «les besoins en ressources de la Suisse dépassent la capacité de régénération de la planète en raison des modes de consommation et de production actuels»³. En termes d'empreinte écologique⁴, près de trois planètes Terre seraient nécessaires si tout le monde vivait comme la population suisse. De plus, les indicateurs⁵ montrent que le climat se réchauffe deux fois plus vite en Suisse que dans le reste du monde. Les effets des changements climatiques sont donc particulièrement importants sur les systèmes naturels, la société et l'économie de notre pays.

Au vu de ces éléments, il est indispensable que chaque consommateur agisse à son niveau pour limiter l'impact de sa propre consommation, mais aussi que l'ensemble du marché s'adapte, sans quoi ces mesures n'auraient qu'un effet très limité (comme l'a montré une étude du cabinet de conseil français Carbone 4)⁶. Ceci afin de permettre d'une part de respecter les engagements climatiques de la Suisse dans le cadre de l'Accord de Paris et d'autre part de limiter les atteintes à l'environnement (eau, air, sols, biodiversité).

Par ses revendications et ses actions, la FRC souhaite aussi plus largement contribuer à l'accomplissement de l'objectif du développement durable 12 (ODD12) de l'Agenda 2030 des Nations Unies, lequel appelle à «établir des modes de consommation et de production durables» et comporte donc un «appel aux producteurs, consommateurs, communautés et gouvernements à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits». Cet objectif a un impact non négligeable sur la durabilité de nos sociétés et de notre économie en général et sur un grand nombre d'autres ODD de ce programme, notamment la bonne santé et le bien-être (ODD3), le travail décent et la croissance économique (ODD8) ou encore la vie aquatique (ODD14) et terrestre (ODD15).

³ Office fédéral de l'environnement (OFEV), *Environnement Suisse 2018*, p. 9

⁴ Selon l'OFS, «L'empreinte écologique mesure la consommation de ressources naturelles et de prestations de la nature et l'exprime en unité de surface («hectares globaux») qui serait nécessaire à la production de ces ressources et prestations. L'empreinte écologique montre quelle surface écologiquement productive est requise pour qu'une région, un pays ou l'humanité tout entière puisse couvrir ses besoins et neutraliser ses déchets. L'empreinte écologique apporte des informations en valeur absolue hautement agrégées décrivant le caractère durable ou non de l'utilisation des ressources naturelles.» Site de l'Office fédéral de la statistique (11.12.2020): <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/autres-indicateurs-developpement-durable/empreinte-ecologique.html>

⁵ OFEV et al., *Changements climatiques en Suisse. Indicateurs des causes, des effets et des mesures. État de l'environnement n°2013*, Berne, 2020, p. 7

⁶ Dugast, César et Soyeux, Alexia, *Faire sa part? Pouvoir et responsabilité des individus, des entreprises et de l'État face à l'urgence climatique*, Carbone 4, juin 2019: <http://www.carbone4.com/publication-faire-sa-part/>

Vision générale

Pour atteindre une économie durable et répondre aux attentes des consommateurs, l'offre du marché doit être accompagnée et repensée selon les principes de l'économie circulaire ; ceci afin d'éliminer les objets prêts-à-jeter et offrir des biens et services de consommation écoconçus et réparables, ainsi que la possibilité de réutiliser ces produits (ou des parties de ceux-ci) avant qu'ils ne soient recyclés ou éliminés.

La promotion de nouveaux modèles de consommation, le développement d'alternatives et l'incitation à des changements de comportements via des mesures de soutien, des taxes ou interdictions doivent mener à une réduction de la consommation de ressources, de la production de déchets, d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution de l'environnement et avoir un impact social et économique positif. Cette évolution doit concerner les biens comme les services, notamment en ce qui concerne les offres dans les domaines de l'énergie, de la mobilité ou de la finance. Toutefois, si des mesures visant à protéger l'environnement ou le climat impliquent des sacrifices économiques, elles doivent être équitablement réparties entre les différents acteurs (État, entreprises, consommateurs).

Parallèlement, les offres ou produits nocifs pour l'humain ou l'environnement doivent disparaître du marché et les entreprises doivent être incitées à améliorer l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement et de production pour offrir des biens et services respectueux des droits humains et de l'environnement.

L'information destinée au consommateur doit lui permettre de faire la différence entre les offres qui sont durables et celles qui ne le sont pas. Elle doit être facilement compréhensible, factuelle, objective et basée sur l'état actuel des connaissances pour lui permettre de jouer son rôle d'acteur du marché.

Le choix durable doit être accessible et proposé à un prix juste. Il ne doit pas comporter de coûts cachés ou surfacts. A long terme, l'internalisation des coûts environnementaux doit permettre de rendre les produits durables plus attractifs que ceux qui ne le sont pas.

Ensemble, ces mesures doivent permettre une réduction de la consommation, nécessaire à l'atteinte des objectifs de la transition écologique.

Cadre de réflexion

Pour la FRC, l'enjeu de sa réflexion dans le contexte de l'urgence environnementale et climatique est de parvenir à concilier une consommation responsable tournée vers la transition écologique avec la protection et le respect des droits, attentes et intérêts des consommateurs (bien que ceux-ci ne constituent pas une entité homogène). Pour ce faire, elle estime que le développement d'offres alternatives et de mesures de soutien doit toujours accompagner l'instauration de taxes ou l'interdiction de produits. Les consommateurs ne doivent en effet pas être contraints de subir des prix plus élevés sans qu'il existe de moyen de consommer durablement. Les ménages ne doivent pas être laissés de côté et une véritable justice sociale est indispensable pour que les mesures de lutte contre le réchauffement climatique ou de protection de l'environnement soient acceptées de tous.

Lors de l'instauration de nouvelles mesures, il importe d'évaluer leur impact sur l'environnement tout comme leur effet sur le budget ou la qualité de vie des différents types de ménages et de déterminer les moyens pour soutenir les consommateurs. Chaque disposition doit ainsi être accompagnée d'un soutien ou d'une offre alternative équivalente. Cet accompagnement est particulièrement important lorsque la population est captive et qu'il n'existe pas d'alternative.

Pour permettre une transition vers une économie durable, la FRC articule son travail autour de quatre axes principaux développés dans ce document:

1. Des biens et services développés selon les principes de l'économie circulaire.
2. Alternatives, mesures de soutien, taxes et interdictions: quatre outils à utiliser au bon moment pour soutenir efficacement la transition écologique et protéger la qualité de vie des consommateurs.
3. Améliorer l'information au consommateur afin de lui permettre de jouer son rôle d'acteur du marché.
4. Des prix justes qui prennent en compte l'impact sur l'environnement et ne sont pas trompeurs.

Vingt-deux combats en quatre axes

1. Des biens et services développés selon les principes de l'économie circulaire

Penser les biens et services sur l'ensemble de leur cycle de vie n'est pas suffisamment ancré dans notre économie et nos sociétés. Or, concevoir les biens et services dans une optique «utilisation-élimination» est source de gaspillage pour l'environnement comme pour les consommateurs, confrontés au renouvellement prématuré de leurs biens ou à l'impossibilité d'utiliser des services respectueux de l'environnement.

Pour consommer durablement, chaque acteur du marché – c'est-à-dire les fabricants, vendeurs, consommateurs, tout comme le législateur qui peut encadrer ces activités – est appelé à appliquer la stratégie des 4R pour (1) réduire l'utilisation des matières premières, (2) réduire la quantité de produits qui arrivent en fin de vie, (3) réutiliser les produits ou une partie des produits, et (4) recycler les matières premières.

1.1. Prendre en compte l'ensemble du cycle de vie des biens et services

Pour atteindre une économie durable, il est nécessaire d'inciter le marché à proposer des objets écoconçus, pensés dès l'origine pour durer le plus longtemps possible, réparables et dont les matières peuvent ensuite être réutilisées ou recyclées au lieu d'être éliminées. Pour cela, la Loi sur la protection de l'environnement (LPE) devrait être révisée pour intégrer de nouvelles définitions permettant de favoriser et soutenir l'économie circulaire.

Améliorer les conditions-cadres

Jusqu'ici, la LPE a été axée sur la gestion des déchets et le recyclage des matières, ce qui est important mais insuffisant: les valorisations matière (recyclage) et énergétique (élimination) ne sont que les deux dernières étapes du cycle de vie d'un produit. Or la réflexion ne doit pas se limiter à la matière, mais inclure le produit en tant que tel, lequel peut être réparé, réutilisé, réemployé⁷, partagé, etc. Ces différentes phases de valorisation doivent être définies et hiérarchisées selon leur valeur environnementale dans la loi. Elles devraient être considérées comme supérieures au recyclage de la matière pour pouvoir disposer des soutiens nécessaires.

1.2. Lutter contre l'obsolescence programmée

⁷ Les notions de réutilisation et de réemploi utilisées ici sont similaires à celles de l'ADEME (<https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-laction/eviter-production-dechets/reemploi-reutilisation>):

- Le **réemploi** est l'opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui, a priori, lui donnera une seconde vie. Le produit garde son statut de produit et ne devient à aucun moment un déchet.
- La **réutilisation** est une opération qui s'amorce lorsqu'un propriétaire d'un bien usagé s'en défait sans le remettre directement à une structure dont l'objet est le réemploi. Il va déposer son bien usagé dans une borne d'apport volontaire, par exemple, ou dans les déchetteries (hors zone de réemploi). Le bien usagé prend alors un statut de déchet. Il subit ensuite une opération de traitement des déchets appelée «préparation en vue de la réutilisation», lui permettant de retrouver son statut de produit. Il peut alors bénéficier à un détenteur qui lui donnera une seconde vie.

Il est donc essentiel de ne pas considérer uniquement les options visant à fermer les cycles de matière (p. ex. le recyclage), mais aussi et surtout celles qui visent à limiter l'utilisation de ressources, en particulier les ressources fossiles, en prolongeant la durée de vie des produits.

Le développement de l'économie circulaire en Suisse revêt une importance majeure pour les consommateurs, car elle représente la meilleure réponse au vieillissement prématuré, voire à l'obsolescence programmée des objets de consommation et donc au gaspillage des ressources.

Le marché propose en effet de nombreux produits dont la durée de vie est plus courte que ce qui en est attendu des consommateurs, ou carrément prêts-à-jeter, sans que le consommateur puisse s'en rendre compte et sans qu'il soit toujours possible d'y remédier.

Les principaux problèmes reportés par les consommateurs sont:

- Le manque de transparence et d'information sur les produits: impossible de connaître ou comparer la durée de vie ou la réparabilité d'un objet au moment de l'achat ; de plus, les analyses du cycle de vie permettant de révéler l'énergie grise des objets ou un mode de production non durable sont rares et ne font pas partie des informations facilement accessibles au grand public.
- Les objets conçus avec des matériaux ou des pièces inadaptés à une longue durée de vie.
- L'absence de pièces détachées pour réparer ses appareils.
- Les objets indémontables.
- Le prix de la réparation, souvent plus onéreuse qu'un objet neuf.
- L'obsolescence technologique, c'est-à-dire l'absence de mises à jour ou de logiciels, le ralentissement des performances ou un objet qui devient trop lent pour être utilisable ou encore les modèles d'affaires basés sur le renouvellement rapide des équipements.

Les Repair Cafés⁸ et annuaires de réparateurs⁹ créés par la FRC offrent certes des outils qui peuvent aider les consommateurs, mais ces solutions ne suffisent pas si les objets ne peuvent pas être réparés. Dans ce domaine, la FRC estime que la législation doit être renforcée.

En Suisse, les dispositions permettant potentiellement de lutter contre l'obsolescence programmée sont actuellement éclatées entre différentes lois et aucune n'a été taillée sur mesure pour tacler cette problématique. La recherche de solutions se fait donc à différents niveaux, tant celui du droit civil que celui du droit administratif et auprès d'offices différents. Afin de lutter efficacement contre l'obsolescence programmée, une meilleure coordination est nécessaire. Un plan d'action sur l'obsolescence programmée – voire sur le développement de l'économie circulaire – devrait être mis sur pied pour mieux penser les mesures et rendre le tout plus cohérent.

⁸ Événements lors desquels les participants peuvent apprendre et faire réparer leurs objets en panne ou abîmés par des réparateurs bénévoles.

⁹ Bonnes adresses FRC: [frc.ch/bonnes-adresses](https://www.frc.ch/bonnes-adresses)

Dans l'intervalle, il est nécessaire de modifier à moyen terme le droit de la garantie pour pousser les fabricants à changer leurs pratiques et à proposer des biens de consommation durables, notamment par:

- l'introduction d'un droit de garantie plus long pour certaines catégories d'objets et l'obligation de mettre à disposition les pièces détachées pendant 10 ans, p.ex. pour le gros électroménager pour lequel le consommateur peut s'attendre à une durée de vie plus longue;
- l'inclusion de tous les éléments faisant partie intégrante de l'objet dans la garantie pour les défauts (p. ex. logiciel sans lequel l'objet est inutilisable);
- un renversement du fardeau de la preuve (charge au fabricant de prouver que le bien n'était pas défectueux au moment de l'achat);
- l'élargissement de la notion de défaut afin d'obliger le vendeur à garantir certaines qualités objectives et subjectives auxquelles le consommateur peut s'attendre, p.ex. la mise à disposition de mises à jour ou la capacité des biens à maintenir les fonctions et performances requises dans le cadre d'un usage normal;
- la possibilité pour le consommateur de choisir entre la réparation ou le remplacement de l'objet, c'est-à-dire l'introduction d'un droit à la réparation (*right to repair*) tel qu'il existe déjà à l'étranger et tel qu'il est aussi étudié dans l'Union européenne.

Interdire
certaines pratiques

Ensuite, des prescriptions techniques favorisant la réparation devraient être introduites, notamment: les appareils devraient le plus souvent être facilement démontables par l'utilisateur pour favoriser la réparation directe par celui-ci. Cela implique notamment la possibilité d'utiliser des outils standards et la garantie de la possibilité de changer les pièces indispensables au fonctionnement de l'objet (p. ex. LED intégrées dans les luminaires). Plus largement, des outils tels que l'«Extended Producer Responsibility» (EPR)¹⁰ devraient être étudiés afin de reporter davantage la responsabilité de la fin de vie des produits sur les fabricants, dès la conception des objets.

Introduire
l'action collective

D'autres outils législatifs sont également importants pour lutter contre l'obsolescence, notamment l'amélioration de l'accès à la justice par l'introduction de l'action collective en Suisse dans le but de lutter contre les abus majeurs ; car le consommateur renonce le plus souvent à agir face à une procédure qui demanderait un investissement en temps et en argent trop important par rapport au gain espéré.

Améliorer
l'information

Outre ces éléments, il est également indispensable d'améliorer la possibilité pour le consommateur de s'informer afin d'être en mesure de renoncer aux produits destinés à être rapidement jetés (voir chapitre 3).

1.3. Favoriser le réemploi et la réutilisation

Le marché du réemploi et de la réutilisation est très peu développé en Suisse. Certes, des smartphones reconditionnés commencent à être largement disponibles, mais le choix de la seconde main reste toujours plus compliqué pour le consommateur que celui du neuf. Des incitations doivent donc voir le jour pour

Compléter la LPE

¹⁰ Cf. p. ex. OCDE: <https://www.oecd.org/fr/env/outils-evaluation/extendedproducerresponsibility.htm>

favoriser cette étape du cycle de vie du produit. L'occasion doit devenir une option aussi simple d'accès que l'achat de neuf afin de prolonger la durée de vie des objets. Pour cela, la FRC estime que la LPE devrait être complétée par une disposition permettant au Conseil fédéral de soutenir les initiatives en faveur de la réparation, du réemploi, de la réutilisation, mais aussi du partage (*lire point 2.1 sur l'économie de fonctionnalité*).

Les appareils électriques, électroniques et électroménagers font partie des déchets en forte augmentation ces dernières années, alors même que leur production est énergivore et très demandeuse en ressources. Or la politique de recyclage des déchets électriques, électroniques et électroménagers (DEEE) via les filières instaurées par SENS et SWICO mène trop souvent à l'élimination d'objets fonctionnels ou facilement réparables, ou encore de matières qui ne sont pas valorisées. Les consommateurs sont pour leur part mal informés sur ces filières, pensant souvent à tort qu'un objet qui y rentre sera systématiquement désossé et valorisé alors qu'une grande partie finit à l'incinération.

Repenser
le recyclage
des DEEE

Il est donc nécessaire de repenser la filière de recyclage des DEEE en ayant pour objectif de favoriser en premier lieu les solutions permettant d'offrir une deuxième vie aux objets ou à des composants de ceux-ci. Par ailleurs, les consommateurs devraient être mieux informés du fonctionnement des filières de recyclage et de ce que finance la taxe anticipée de recyclage (TAR).

1.4. Limiter les déchets

La Suisse est championne en matière de production de déchets. Chaque habitant produit en moyenne 703 kilos d'ordures par an, alors que la moyenne est de 492 kilos en Europe¹¹. Or les consommateurs sont toujours plus nombreux à souhaiter réduire ceux qu'ils émettent, que ce soit pour des raisons économiques et/ou environnementales. Toutefois, le marché ne s'est pas adapté à cette demande et continue à fournir un grand nombre de produits suremballés, même lorsque le produit lui-même – par exemple les produits bio – est supposé être parmi les plus écologiques. Certes, les emballages ne représentent qu'un faible pourcentage de l'empreinte environnementale de la Suisse. Toutefois, les études montrent que les eaux et les sols sont de plus en plus pollués, particulièrement par les plastiques. De plus, leur production nécessite des ressources et de l'énergie souvent gaspillées inutilement si l'on considère le cas du suremballage.

Moins
d'emballages

La FRC exige des mesures pour inciter les acteurs du marché à agir en amont, ceci afin de réduire avant tout les emballages à usage unique partout où ils peuvent l'être et d'opter pour ceux qui sont le plus favorable à l'environnement là où ils restent indispensables. Pour inciter les détaillants à prendre leur part de responsabilité, une obligation de reprise des emballages devrait être introduite, les poussant ainsi à agir et à proposer des alternatives telles que récipients consignés ou produits en vrac.

Le gaspillage alimentaire est un autre problème majeur en Suisse où le tiers des aliments finit à la poubelle. La FRC est active depuis de nombreuses années dans ce domaine. Elle exige notamment que les détaillants renoncent aux fruits

Stop au gaspillage
alimentaire

¹¹ Rapport Eurostat 2020: <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-eurostat-news/-/DDN-20200318-1>

et légumes normés, source d'une partie de ce gaspillage. Ce thème étant développé dans la vision alimentation de la FRC, il n'est pas approfondi ici.

1.5. Repenser la valorisation matière et énergétique

Une fois les produits réellement inutilisables, reste à améliorer la valorisation matière des déchets qui ne peuvent être évités. Car le recyclage est souvent partiel, voire inexistant comme dans le cas des nombreux types de plastiques, à l'exception des bouteilles à boisson et d'une partie des flaconnages en PET, PP et PE. Les consommateurs se retrouvent ainsi confrontés d'une part au paradoxe de trier parfois des matières qui finissent à l'incinération – comme ce fut longtemps le cas pour les plastiques mélangés – et d'autre part à celui de devoir mettre aux ordures ménagères des matières qui devraient être valorisées d'un point de vue environnemental – comme c'est le cas pour certains plastiques. Conséquence de la taxe au sac, ils payent aussi pour éliminer les déchets issus de produits mal conçus.

[Mise en place de filières pour les plastiques](#)

Pour limiter le gaspillage des ressources, la FRC estime que la LPE devrait être modifiée pour que les gains environnementaux prédominent sur les avantages économiques lorsque la possibilité de créer de nouvelles filières de recyclage est étudiée. Car celles-ci ne sont pas toujours rentables dès leur création: elles le deviennent avec le temps. Un rapport coût/bénéfice économique non favorable ne devrait pas empêcher leur mise en place.

Du côté des matières qui ne peuvent pas être recyclées, la mauvaise coordination de la gestion des déchets entre les cantons participe aussi au bilan négatif de la Suisse en matière de production de déchets. En effet, les surcapacités installées dans plusieurs régions, tout comme la multiplication des usines d'incinération des ordures ménagères – ou usines de valorisation thermique des déchets (UVTD) – ne favorisent pas, bien au contraire, la réduction des déchets, souhaitable d'un point de vue environnemental comme économique.

[Moins d'incitations à construire des UVTD surdimensionnées](#)

D'autant que les réseaux de chaleur à distance (CAD) associés à ces UVTD rendent la matière première indispensable et poussent à l'aberration de devoir parfois importer une part de celle-ci. Or ces usines font partie des plus grandes émettrices de CO₂ en Suisse, alors même qu'elles sont exonérées de la taxe CO₂. Le véritable coût des externalités environnementales n'est ainsi pas correctement intégré dans la décision d'investissement et conduit à d'importantes distorsions.

La FRC estime que les incitations pour le développement de ce type d'installations par les collectivités locales sont encore trop nombreuses et doivent être repensées dans le cadre de la Loi sur le CO₂. En outre, la politique de gestion des déchets devrait être mieux réfléchie au niveau national et une meilleure coordination ville/canton comme au niveau suisse est nécessaire.

[Repenser la politique de gestion des déchets](#)

1.6. Garantir l'accessibilité des biens et services à l'heure du numérique

La digitalisation croissante de nos économies, modes de production et habitudes de consommation doit impérativement s'opérer en adéquation avec les intérêts des individus en tant qu'usagers, clients ou consommateurs.

[Lutter contre la fracture numérique](#)

La FRC entend ainsi lutter contre la déliquescence des services et l'augmentation des coûts pour les personnes les moins à l'aise avec les

nouvelles technologies de l'information et de la communication. La fracture digitale et son exploitation par les acteurs économiques constituent ainsi une problématique centrale pour qui veut garantir l'accessibilité aux biens et services¹².

La défense du droit à la discrétion numérique, soit la possibilité de consommer, d'être client ou utilisateur sans laisser de traces digitales ou en minimisant la collecte et l'utilisation a posteriori par des tiers de ces dernières, est également un combat nécessaire. De même que le droit au *no device* qui garantit la non-exclusion, en tant que consommateur, client ou utilisateur, à l'accès aux biens et services pour les personnes ne souhaitant pas utiliser un smartphone ou autre *device*.

Droit de ne pas posséder de smartphone

Enfin, la FRC entend lutter contre le *privacy washing*, et ainsi dénoncer la mise en place, par les acteurs économiques, de politiques, pratiques ou techniques de protection des données insatisfaisante, à des fins marketing.

Protection des données

2. Alternatives, mesures de soutien, taxes et interdictions: quatre outils à utiliser au bon moment pour soutenir efficacement la transition écologique et protéger la qualité de vie des consommateurs

2.1. Soutien au développement de nouvelles formes de production et de consommation écoresponsable

Pour une économie durable, il est nécessaire de passer d'un modèle de consommation linéaire à un modèle de consommation circulaire, comme exposé au chapitre 1. Ceci afin de limiter le gaspillage des ressources et l'impact environnemental en augmentant l'efficacité à tous les stades du cycle de vie des produits. D'autres modèles, telle l'économie de fonctionnalité, peuvent permettre d'accompagner et de soutenir ces mutations. Cette dernière privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes. Cela peut d'ailleurs aussi inciter le propriétaire de l'objet à proposer un produit doté d'une plus longue durée de vie.

Soutien au développement de l'économie de fonctionnalité

Selon l'ADEME, «*Ce nouveau modèle économique constitue en cela un véritable changement de culture consistant à sortir de la logique transactionnelle immédiate entre un fournisseur de produits et son client pour passer à un contrat de confiance évolutif et sur le plus long terme, nécessitant une véritable relation personnalisée et de proximité avec le bénéficiaire.*»¹³ Des initiatives de ce type existent déjà en Suisse (p. ex. le système Pumpipumpe de partage d'objets entre voisins ou les bibliothèques d'objets), dont certaines rencontrent du succès (p. ex. Mobility), mais elles ne sont pas suffisamment répandues et connues de la population.

Pour passer du paradigme de l'économie linéaire à celui de l'économie circulaire et de fonctionnalité, il est donc indispensable que ces projets

¹² Cellier, Léonore. *Le consentement au traitement des données personnelles à l'épreuve de la smart city*. UNIL, 2021.

¹³ <https://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire/economie-fonctionnalite>

innovants soient soutenus et bénéficient d'une large communication afin de toucher un maximum de consommateurs. Pour initier un tel changement, un soutien des collectivités publiques ou du secteur privé est indispensable.

2.2. Oui à des taxes efficaces et intelligentes, non à des taxes aveugles

L'habitat (énergie) et la mobilité sont les deux domaines qui, outre l'alimentation (cf. vision alimentation), ont le plus d'impact sur l'environnement¹⁴. Il est donc indispensable de mettre en place des mesures efficaces permettant de réduire la consommation d'énergies et de carburants et menant à une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, la FRC soutient la mise en place de mesures incitatives combinant des taxes pensées intelligemment et visant les bonnes personnes pour autant que des mesures de soutien et des alternatives crédibles et abordables existent. En effet, les taxes à elles seules sont inutiles: un ensemble de mesures cohérentes, transparentes, réparties équitablement doivent être mises en place pour être efficaces.

Agir dans les domaines de l'énergie et de la mobilité

Dans le domaine de la mobilité, plusieurs études portant sur la loi sur le CO₂ (Ecopolan¹⁵, Infrac¹⁶, EPFZ¹⁷, Académie Suisse des sciences¹⁸) démontrent que la hausse des taxes aboutit en moyenne à un jeu à somme nulle pour la classe moyenne inférieure. Toutefois, des différences apparaissent avec les régions périphériques qui paieront plus, souvent en raison de leurs déplacements. Dans ce cadre, il est important que les mesures de compensation visent en particulier les populations qui sont les plus touchées pour leur permettre d'avoir à court terme des alternatives.

De manière générale, certaines conditions doivent être remplies pour garantir l'acceptation de la transition écologique par les consommateurs:

Conditions pour des taxes acceptables

3. **L'effort doit être équitablement partagé entre les consommateurs et les entreprises.** Ces dernières ne doivent pas pouvoir bénéficier d'exceptions ou d'exemptions injustes. Si tel est le cas, une analyse régulière de ces exceptions doit être menée pour s'assurer de leur pertinence.
4. **Pour chaque mesure affectant les prix ou l'offre, des études doivent être faites pour analyser leur impact sur les différentes catégories de la population,** en particulier les moins favorisées et celles qui ne peuvent pas changer leur consommation. Une mesure visant à réduire une offre non durable ou à la taxer plus fortement doit obligatoirement tenir compte de la disponibilité d'alternatives suffisantes pour les consommateurs, sans quoi il s'agirait d'une taxe

¹⁴ Selon le rapport *Environnement Suisse 2018* de l'OFEV (p. 10), «en Suisse, les secteurs de l'alimentation (28%), du logement (24%) et de la mobilité (12%) sont les secteurs qui ont le plus grand impact sur l'environnement. Dans ces domaines, des changements peuvent être apportés tant du côté de la demande que de celui de l'offre.»

¹⁵ https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/klima/fachinfo-daten/wirkungsabschaetzungco2-abgabefaktenblatt.pdf.download.pdf/estimation_des_effetsdelataxesurleco2fichedinformation.pdf

¹⁶ <https://www.swisscleantech.ch/fr/communique-de-presse-nouvelle-etude-infrac/>

¹⁷ <https://dievolkswirtschaft.ch/fr/2020/02/landis-3-2020fr/>

¹⁸ [https://scnat.ch/fr/uuid/i/713eccd9-7642-5422-a74f-78c1a41328b8-Opportunit%C3%A9s et cons%C3%A9quences d'une taxe incitative sur le CO₂ sur les carburants](https://scnat.ch/fr/uuid/i/713eccd9-7642-5422-a74f-78c1a41328b8-Opportunit%C3%A9s%20et%20cons%C3%A9quences%20d'une%20taxe%20incitative%20sur%20le%20CO2%20sur%20les%20carburants)

inutile et injuste qui ne ferait qu'obliger à payer ceux qui n'ont pas le choix.

5. **L'utilisation des revenus d'une taxe doit être totalement transparente et utile au consommateur** (p. ex. bons pour les transports publics et développement d'alternatives à l'avion ou au transport individuel motorisé). Le produit de la taxe doit être redistribué à la population et/ou utilisé pour soutenir la transition écologique en proposant des alternatives ou des aides directes au consommateur¹⁹. **Une taxe doit en outre être communiquée et redistribuée de manière transparente:** p. ex. affichage systématique du montant de la taxe dans le prix concerné et communication claire lors de la redistribution et/ou l'utilisation des recettes²⁰.
6. **Le renchérissement des prix doit être un complément, pas un substitut à des politiques sectorielles.** La transition écologique ne se limite pas à des taxes et les mesures de soutien citées plus haut sont essentielles. Une taxation doit être décidée uniquement en dernier recours et si son impact sur le budget des ménages est acceptable.
7. **Les émissions de CO₂ ne doivent pas être déplacées en dehors de Suisse.** Les compensations doivent être faites en Suisse pour soutenir la transition des entreprises suisses et pour que les consommateurs puissent directement en bénéficier et ne doivent pas s'accompagner d'une allégation trompeuse mentionnant que le produit est désormais « climatiquement neutre ».
8. **Il est nécessaire d'assurer une cohérence entre les mesures tarifaires et les mesures de soutien** afin d'éviter des contraintes pour le consommateur dues à un manque de coordination.

Ces conditions sont essentielles pour que la population et les consommateurs se sentent partie prenante de la transition écologique. Les consommateurs ont un rôle essentiel à jouer, mais doivent pour cela être intégrés dans les processus de décision et doivent être correctement informés pour pouvoir choisir des alternatives durables.

2.3. Mobilité: développer de vraies alternatives au transport individuel motorisé

Sachant que le secteur routier est responsable de 30% des émissions de gaz à effet de serre de la Suisse²¹, des mesures touchant ce secteur sont nécessaires. Aussi, l'augmentation de la part modale des transports publics doit

[Alternatives et baisse des prix](#)

¹⁹ En matière de redistribution, l'étude de l'Académie suisse des sciences sur la taxe CO₂ prélevée sur les carburants montre qu'une taxe intégralement redistribuée aux ménages pourrait même profiter aux classes de revenus inférieurs. Toutefois, plus le taux de remboursement est faible, plus la charge financière augmente pour les groupes à bas revenus et moins elle sera socialement équitable. En particulier pour les régions rurales où les alternatives sont peu disponibles. Voir Académie suisse des sciences, [Opportunités et conséquences d'une taxe d'incitation sur le CO₂ prélevée sur les carburants](#), 2019

²⁰ Dans ce domaine, certains des outils existants doivent être améliorés : p.ex. la taxe CO₂ sur les combustibles doit être redistribuée de manière plus transparente aux consommateurs pour avoir un effet incitatif et le Droit du bail doit être revu pour lever certains freins aux rénovations énergétiques dans les bâtiments (malgré les ressources du Programme Bâtiment, le taux de rénovation du parc immobilier suisse est inférieur à 1%).

²¹ OFEV, inventaire des émissions de gaz à effet de serre, <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/donnees-indicateurs-cartes/donnees/inventaire-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre.html>

être une priorité à moyen terme. Cela doit passer par un accroissement de l'offre dans les régions qui n'ont pas une desserte efficace mais aussi et surtout par une politique de prix incitative. En effet, les tarifs et contributions des usagers dans le domaine des transports en commun n'ont cessé d'augmenter, contrairement aux coûts de la voiture par exemple; il faut donc inverser la tendance pour rendre les premiers plus attractifs en termes de prix, de correspondances et de confort, mais prévoir également de vrais dédommagements en cas de retards répétés. Le développement de lignes internationales directes de train vers les grandes villes européennes (de nuit comme de jour) devrait être prioritaire et également proposé rapidement au départ de la Suisse romande.

des transports
en commun

En parallèle, la FRC plébiscite des mesures supplémentaires incitant à acheter des véhicules moins polluants, sachant que le parc de véhicules motorisés en Suisse est toujours plus polluant et que la consommation moyenne de carburant ne cesse d'augmenter²² notamment à cause de la croissance du poids des véhicules. Il est par exemple possible de prendre des mesures pour exclure de la vente les véhicules dont les émissions de CO₂ sont particulièrement élevées. La Suisse pourrait également agir efficacement en limitant drastiquement les possibilités d'achat de moteur thermique, voire en les interdisant totalement comme d'autres pays européens l'ont fait. En outre, les failles de la loi doivent aussi être corrigées, notamment la possibilité d'importer un petit nombre de véhicules électriques pour éviter des amendes.

Parc automobile
plus propre

A long terme, l'objectif doit être de viser un abandon des moteurs thermiques. Les technologies électriques ou à hydrogène sont certes loin d'être propres et exemptes de problèmes: il s'agit toutefois et malgré les controverses des meilleures options pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant du parc automobile à l'avenir. Pour permettre une conversion en douceur vers une mobilité plus respectueuse du climat, il est primordial que des investissements publics, en partenariat avec le secteur privé, aient lieu afin d'augmenter la disponibilité de station de recharge au domicile, sur le domaine public ou en route.

Enfin, il faut rappeler que selon l'étude de l'Académie suisse des sciences, l'impact des taxes touchant le transport privé dans les régions périphériques est faible car il n'y a pas d'alternatives suffisantes. D'où l'importance du développement d'alternatives comme détaillé au point 2.2, mais aussi la nécessité de repenser nos déplacements. La mobilité aura toujours un impact important sur l'environnement: aucune voiture n'est «propre», quel que soit son type de motorisation et les transports en commun sont également gourmands en ressources. C'est pourquoi l'objectif à long terme doit être de réduire les déplacements et des incitations doivent voir le jour dans ce but.

Repenser
les déplacements

2.4. Habitat: pour une transition énergétique juste et efficace

Responsable de 40% de la consommation d'énergie et de 30% des émissions de CO₂ en Suisse, le secteur des bâtiments est l'un des principaux

²² En 2018, la consommation moyenne des voitures de tourisme nouvellement immatriculées en Suisse était de 6,08 litres d'équivalent essence aux 100 kilomètres, ce qui représente une hausse de 3,6% par rapport à l'année précédente (5,87 l/100 km). Atteignant 137,8 g de CO₂ / kilomètre, la moyenne des émissions des voitures neuves a elle aussi augmenté par rapport à l'année précédente (134,1 g de CO₂/km). Source : [OFEN](#)

responsables de l'empreinte climatique du pays et nécessite donc des mesures importantes. Toutefois, la Suisse étant un pays de locataires (près de 60%) et les pénuries de logements étant fréquentes, les consommateurs ont rarement la possibilité de choisir leur habitat sur la base de critères énergétiques. Ils n'ont ainsi généralement pas le choix du type d'isolation ou de chauffage de leur habitat, voire même de la consommation électrique des appareils électroménagers mis à leur disposition. De même, pour les petits propriétaires, il est difficile d'investir dans des rénovations énergétiques, malgré les programmes mis en place. Sachant que le logement est un domaine essentiel pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des mesures doivent être prises afin d'améliorer la situation pour les locataires comme pour les propriétaires.

[Incitations pour les locataires et les propriétaires](#)

Dans ce domaine, la FRC soutient les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 tout comme la taxe CO₂ sur les combustibles telle qu'elle était proposée dans la révision de la Loi sur le CO₂ rejetée en juin 2021. Elle estime toutefois que les petits consommateurs sont trop souvent seuls à payer pour la transition énergétique. Les locataires sont particulièrement désavantagés dans le cadre des économies d'énergie dans leur logement. Parallèlement, les entreprises bénéficient souvent d'exemptions de taxes (p. ex. supplément sur le réseau de transport d'électricité ou taxe CO₂ sur les combustibles), qui rendent inévitables les efforts réalisés pour atteindre les objectifs climatiques ou énergétiques.

[Financement de la transition par tous](#)

La FRC estime ainsi que la promotion des énergies renouvelables doit être financée par tous pour permettre la transition énergétique. Il est inacceptable que certaines mesures pèsent uniquement sur les petits consommateurs (p. ex. la prime pour l'hydraulique) alors que la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre bénéficient à tous.

En outre, la transition énergétique nécessite de nouveaux modèles favorables à l'installation d'unités de production décentralisée d'énergie renouvelable, tels les regroupements pour la consommation propre (RCP). Toutefois, les consommateurs qui en font partie sont très peu protégés puisque les tarifs ou autres conditions ne sont ni régulés, ni contrôlés par le surveillant du marché de l'électricité (ElCom). Parallèlement, les consommateurs se voient de plus en plus captifs de conditions imposées par des acteurs uniques dans les centres urbains, par exemple en ce qui concerne les réseaux de chaleur. Un domaine où une régulation doit voir le jour pour les protéger efficacement.

[Garde-fous et régulation nécessaires](#)

La FRC estime donc qu'il est nécessaire de renforcer la loi pour que celle-ci favorise l'innovation et les énergies renouvelables tout en protégeant les petits consommateurs.

2.5. Interdire les produits les plus problématiques

Malgré les pressions qui s'intensifient, nombre de produits vendus sur le marché sont néfastes à l'environnement, fabriqués dans des conditions indignes et contraires aux droits humains, voire même directement nocifs pour la santé des consommateurs. Qu'il s'agisse de produits cosmétiques, ménagers ou utilisés pour le jardinage, beaucoup contiennent des substances indésirables (p. ex. perturbateurs endocriniens), voire toxiques, qui ne devraient en aucun cas être vendues aux particuliers. Non seulement elles peuvent être nocives pour la

[Pas de vente de produits nocifs aux particuliers](#)

santé des utilisateurs (p. ex. dioxyde de titane dans les dentifrices), mais elles peuvent également polluer l'environnement et porter atteinte à la faune, à l'instar de nombreux produits de jardinage (p. ex. insecticides). Beaucoup de consommateurs partent du principe que les produits en vente libre sont inoffensifs ou au minimum moins risqués que ceux vendus aux professionnels. Un élément qu'il s'agit de prendre au sérieux pour limiter les risques.

Parallèlement, certains produits sont conçus pour être jetés beaucoup trop rapidement par rapport aux ressources qu'ils ont nécessitées. C'est le cas de nombreux appareils irradiables (p. ex. luminaires avec LED intégrés).

La FRC estime donc que certains produits n'ont pas lieu d'être vendus à des privés si des alternatives existent ou qu'ils ne sont pas essentiels, particulièrement lorsqu'un risque est avéré pour la santé des consommateurs ou lorsque l'impact sur l'environnement ou les droits humains (à ce sujet, voir le point 3.5) est trop important. C'est pourquoi non seulement les produits ou substances dangereuses devraient être interdits, mais le Conseil fédéral devrait également se servir de l'article 30a, lettre a, LPE qui lui permet d'interdire les produits destinés à un usage unique et de courte durée si les avantages liés à cet usage ne justifient pas les atteintes à l'environnement qu'il entraîne.

3. Améliorer l'information au consommateur afin de lui permettre de jouer son rôle d'acteur du marché

On reproche souvent au consommateur d'être à l'origine de l'offre peu durable du marché. Or, sans une information adaptée, il lui est impossible d'opérer des choix éclairés et l'offre ne peut donc pas s'améliorer. Pour lui permettre de jouer son rôle d'acteur du marché, les informations concernant la durabilité des produits doivent être mises à sa disposition, notamment via:

3.1. Un écolabel fiable

Les consommateurs sont aujourd'hui mal renseignés sur les produits et sur l'impact de leur consommation. Outre le marketing effréné des acteurs du marché, la FRC regrette un manque d'informations concernant l'impact environnemental des produits et des lacunes sur la composition même de certains d'entre eux. En effet, même si la situation s'est largement améliorée dans le domaine alimentaire (sans qu'elle soit satisfaisante), elle reste extrêmement lacunaire dans bon nombre de domaines et ne permet pas au consommateur de faire un choix en toute connaissance de cause.

[Ecoscore crédible](#)

Aucun écolabel fiable ne permet de comparer des produits sur la base de ce critère en un coup d'œil. Seuls certains labels privés ou l'étiquette-énergie permettent aujourd'hui de renseigner sur certains aspects, sans pour autant offrir une appréciation globale.

C'est pourquoi la FRC estime que l'OFEV doit reprendre les travaux sur l'introduction d'un écolabel permettant au consommateur de disposer d'une information fiable, transparente et comparable concernant l'impact environnemental des produits du marché. Idéalement, celle-ci devrait prendre en compte l'ensemble du cycle de vie du produit, de l'extraction des matières premières à l'élimination de celui-ci.

3.2. La déclaration de la composition des produits

Il est également impossible pour le consommateur de savoir ce qu'il achète lorsqu'il opte pour un produit ménager ou de jardinage, la mention de l'ensemble des ingrédients n'étant pas obligatoire.

Étiquetage des composants de tous les produits

La FRC estime indispensable de compléter l'étiquetage des produits ménagers et de jardinage. Pour les premiers, la liste complète des ingrédients devrait obligatoirement figurer – assortie d'un code couleur résumant leur dangerosité – tout comme la biodégradabilité du produit et la présence de substances indésirables telles que les perturbateurs endocriniens. Pour les seconds, les produits les plus problématiques devraient faire l'objet d'un étiquetage beaucoup plus strict, même s'ils devraient idéalement être interdits à la vente (cf. point 2.4).

3.3. Un indice de réparabilité

Pour favoriser des produits durables et l'économie circulaire, il est nécessaire que les consommateurs puissent connaître la durée de vie ou la réparabilité d'un objet au moment de son achat. Un sondage mené en septembre-octobre 2020²³ par l'Alliance des organisations de consommateurs (FRC, SKS, ACSI) a d'ailleurs démontré que 98% des consommateurs seraient favorables à l'introduction d'un indice de réparabilité sur le modèle français et que presque tous utiliseraient cette information lors de leurs achats d'appareils électroniques ou électroménagers.

3.4. La réglementation des allégations environnementales

Un autre problème concerne les allégations environnementales que les fabricants peuvent utiliser sans que cela fasse l'objet de quelconques contrôles ou d'une réglementation. Le consommateur peut ainsi très rapidement faire un choix contraire à ses attentes.

Lutter contre le greenwashing

Réglementer les allégations environnementales est ainsi aujourd'hui plus que nécessaire afin d'éviter que le consommateur ne soit trompé par le marketing des fabricants. La législation devrait ainsi être renforcée pour que les consommateurs disposent d'une information crédible, comparable et documentée lorsque des produits sont vendus avec une communication ou une allégation environnementale. A l'instar de la Loi française sur la transition énergétique qui stipule que «*les producteurs réalisant volontairement une communication ou une allégation environnementale concernant leurs produits sont tenus de mettre à disposition conjointement les principales caractéristiques environnementales de ces produits*»²⁴. Ceci afin d'éviter que les allégations du type «naturel», «écologique» ou «durable» utilisées par certains fabricants soient trompeuses pour le consommateur.

3.5. La traçabilité des produits et la responsabilité des entreprises

Nombre de produits sont constitués de matières ou de composantes ayant un impact important sur l'environnement ou sur les personnes qui les produisent. Huile de palme, soja, coton, caoutchouc, or, métaux rares, etc.: ces matières

²³ Les consommateurs suisses réclament un indice de réparabilité, communiqué de presse du 21 octobre 2020, [frc.ch/les-consommateurs-suisse-reclament-un-indice-de-reparabilite/](https://www.frc.ch/les-consommateurs-suisse-reclament-un-indice-de-reparabilite/)

²⁴ <https://www.ecologie.gouv.fr/laffichage-environnemental-des-produits-et-des-services-hors-alimentaire>

sont souvent produites dans des conditions interdites en Suisse. Certains produits, notamment les vêtements, sont problématiques à différents stades de la chaîne de production. Or les consommateurs n'ont aucun moyen de le savoir: ils sont en bout de chaîne et ne disposent pas des informations nécessaires à un choix éclairé.

Il existe certes des labels, il s'agit même de la seule possibilité pour s'orienter vers des produits plus ou moins responsables. Difficile toutefois de ne pas s'y perdre entre engagements réels et certifications trompeuses. Du reste, dans certains domaines comme le textile, aucun ne couvre à la fois les problématiques relatives aux conditions sociales et à l'environnement à chaque stade de la production. De plus, ces initiatives privées peuvent renchérir exagérément le prix des produits du fait de marges excessives ou simplement du coût de la certification. Améliorer l'offre en amont n'est donc pas un mauvais calcul, même en termes de coûts.

Labels insuffisants

Surtout, les labels se limitent à certains aspects d'une petite catégorie de produits. Il n'y a donc généralement aucune traçabilité concernant les multiples matières premières qui composent la plupart des objets de consommation. Ainsi, non seulement les consommateurs ne savent rien des conditions de production des matières qui composent leurs produits, mais ils ne peuvent pas les influencer. C'est pourquoi il est indispensable que les entreprises assument leurs responsabilités et prennent des précautions vis-à-vis de leur chaîne d'approvisionnement afin d'assurer que leurs filiales respectent les normes environnementales et les droits humains comme demandé par l'initiative sur les multinationales responsables que la FRC avait fermement soutenue et dont elle continue à porter les revendications.

Précautions vis-à-vis de la chaîne d'approvisionnement

3.6. Une information sur la temporalité de la consommation

Le consommateur doit être conscient de la temporalité de la consommation qui peut avoir un impact sur le prix du produit ou service. Si l'on consomme tous certains produits ou services en même temps (p. ex. œufs à Pâques, restaurant, électricité ou transports aux heures de pointe), cela peut conduire à renchérir l'offre par manque de disponibilité du produit ou de la prestation. De manière indirecte, l'impact environnemental est augmenté, car le prestataire de produit ou service doit pouvoir être capable de répondre à cette augmentation de la demande, par exemple, dans le cas d'un restaurant ou des transports, en construisant davantage d'infrastructures, lesquelles ne seront pleinement exploitées que durant de courtes périodes.

A moyen terme, il est donc important de mettre sur pied une meilleure information sur les bonnes pratiques de consommation. Pour les fournisseurs, il est important de prévoir des avantages au consommateur pour l'encourager à consommer aux heures creuses ou quand le service est moins sollicité. Le cas des billets dégriffés montre par exemple que sur les 8,8 millions de billets vendus en 2019, 1,5 million ont conduit les usagers à déplacer leur voyage pour prendre un train moins bondé²⁵. Les avantages, financiers ici en l'occurrence, permettent donc d'avoir un impact positif pour ceux qui peuvent déplacer l'heure

Informez sur les bonnes pratiques

²⁵ <https://litra.ch/fr/news/10-ans-de-billets-economiques-des-prix-attractifs-et-une-demande-plus-elevee-en-tp/>

de consommation. A contrario, un malus aux heures de pointe serait injuste pour ceux, souvent les bas revenus, qui ne peuvent pas changer leur trajet, par exemple, et surtout ce serait inefficace puisqu'ils doivent souvent répondre à des contraintes d'horaire au niveau professionnel.

4. Des prix justes qui prennent en compte l'impact sur l'environnement et ne sont pas trompeurs

4.1. Le choix durable doit être abordable

Le prix des produits²⁶ mis sur le marché ne couvre souvent pas leurs externalités négatives, par exemple leur impact environnemental ou les coûts de la santé qui en découlent. De ce fait, les produits durables sont souvent plus chers que ceux qui ne le sont pas. Pour les consommateurs, il s'agit d'une incitation à privilégier les options non durables du fait de leur prix inférieur et parce qu'ils ne disposent souvent pas des informations permettant de les différencier sur la base de leur durabilité (cf. chapitre 3).

Baisse des prix de l'offre durable

Toutefois, renchérir purement et simplement le prix des produits non durables aurait un impact important sur le budget des ménages. C'est pourquoi l'objectif premier devrait être au contraire de baisser celui des produits durables, par des mécanismes de marché, par exemple au niveau de la transparence sur les marges ou la concurrence. Comme l'ont montré plusieurs études – dont celles de la FRC²⁷ ou de la Protection suisses des animaux²⁸ – les marges des intermédiaires (en premier lieu la grande distribution) sont plus élevées sur les produits durables. C'est par exemple le cas des labels bio ou de bien-être animal. Avec une plus grande transparence sur les marges de chaque acteur, il y aurait une pression sur les marges excessives des entreprises qui ont une position relativement dominante sur le marché. Il s'agit d'ailleurs d'une voie suivie par l'Union européenne.

Agir sur les marges

4.2. Internalisation des coûts et fiscalité écologique

À court terme, aucun système d'internalisation des coûts clés en main n'est disponible ou satisfaisant. C'est pourquoi la prise en compte des émissions d'équivalents CO₂ est généralement privilégiée pour calculer un coefficient de renchérissement applicable aux produits suisses et étrangers. L'approche est partielle mais reste intéressante. Ainsi, les produits exotiques qui ont des prix au kilo relativement bas dans le commerce seraient vendus plus cher et leur consommation devrait baisser.

Prendre en compte les émissions de CO₂

En outre, si les produits sont artificiellement renchérissés par une taxe, la FRC préconise une redistribution sur des produits alternatifs moins chers, voire une redistribution totale par habitant via un fonds climat.

A long terme, une autre voie à étudier serait de modifier la fiscalité, en particulier la fiscalité indirecte comme la TVA. Cette dernière pourrait par exemple être basée sur la durabilité d'un produit, à commencer par ses émissions

Modifier la TVA?

²⁶ On entend ici par produits autant des biens de consommation que des services

²⁷ <https://www.frc.ch/dans-le-commerce-de-detail-les-intermediaires-se-sucrent-sur-le-bio/>

²⁸ http://www.protection-animaux.com/actualites/analyses_marche/

d'équivalents carbone en l'absence d'autres indicateurs. Le taux de TVA pourrait ainsi être réduit pour les produits durables, voire même négatif puisque la TVA en Suisse n'est pas très élevée, en veillant cependant à éviter un effet de rebond qui ferait augmenter la consommation globale et donc l'impact environnemental. Toutefois, sachant que cette taxe représente un tiers des recettes de la Confédération et que la population risquerait fort de refuser un changement aussi important, les conséquences devraient tout d'abord faire l'objet d'une étude approfondie.

4.3. Impact écologique du numérique

Par leur fabrication, leur utilisation et le stockage des données qu'elles produisent, les technologies de l'information et de la communication consomment des ressources matérielles et énergétiques importantes. Malgré leur potentiel impact positif sur l'environnement par la dématérialisation, l'expansion massive du numérique – actuelle et à venir – entre en contradiction avec les objectifs de la transition écologique. Des mesures stratégiques et opérationnelles sont donc nécessaires pour rendre compatible l'atteinte des objectifs pour le climat avec le développement des technologies de l'information et des pratiques numériques.

La FRC estime que l'impact écologique du numérique doit être pris en compte de la fabrication jusqu'au stockage et au *processing* des données. Il est également nécessaire que soient levées les zones d'ombre quant à la consommation actuelle du numérique en Suisse. La FRC participera à cette information.

Dans ce domaine, elle soutient le développement d'une économie circulaire et plus locale des produits électroniques, en particulier en matière de traitement et recyclage des déchets.

4.4. Secteur financier

Le secteur financier est à la fois le problème et la solution de la transition écologique vu les montants en jeu et son influence sur les pratiques des entreprises. Selon la dernière étude de l'OFEV et du SFI²⁹, *«le secteur financier suisse dans son ensemble n'est toujours pas aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris. Si l'on considère huit secteurs pertinents pour le climat, pas une seule institution financière n'obtient de bons résultats dans plus de la moitié de ces secteurs. Dans l'ensemble, la place financière suisse continue d'investir dans la poursuite de l'expansion de la production pétrolière et de l'extraction du charbon. Dans l'ensemble, 30% des institutions participantes ont consulté les clients finaux ou les bénéficiaires sur les objectifs de climat et de durabilité»*. Ces résultats sur les placements financiers sont bien sûr insuffisants et la place financière suisse doit faire de gros effort puisque selon cette étude, il y a un *«écart important entre, d'une part, les stratégies climatiques et la communication qui leur est associée et, d'autre part, l'allocation réelle des portefeuilles»*.

Peu de leviers pour les consommateurs

Au niveau du consommateur, il est toutefois difficile d'avoir un impact puisque, comme l'a montré l'enquête de la FRC en septembre 2020³⁰, il est très difficile

²⁹ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/documentation/communiqu%C3%A9s/annonce-nsb-unter-medienmitteilungen.msg-id-81034.html>, p.7 du résumé en français

³⁰ Robin Eymann et Sandra Imsand, *Banque: évaluer la durabilité de son compte... impossible!*, 13.10.2020

d'avoir une influence par le biais de ses comptes courants ou d'épargne: l'offre est très faible avec seulement quelques banques qui proposent des comptes avec une visée durable. C'est d'autant plus regrettable que les avoirs sur les comptes courants, d'épargne, 3^e pilier, etc., représentent près de 2000 milliards de francs suisses. Dans le même temps, selon l'étude de l'OFEV/SFI, «l'émission relative moyenne de CO₂ des portefeuilles de prêts hypothécaires est de 26,2 kg/m², ce qui est supérieur à la future première limite fixée par la Loi sur le CO₂ de 20 kg/m²».

Il est donc indispensable que ces montants puissent être mobilisés pour soutenir la transition écologique, ce qui passe par l'augmentation de l'offre, que celle-ci soit attrayante (et non pas celle qui coûte le plus cher) et transparente sur les actions entreprises. Pour ce type de produits, une documentation objective doit montrer qu'il s'agit bien de durabilité et non de *greenwashing* et un effort doit être fait par les instituts bancaires dans la formation en durabilité des conseillers.

[Développer l'offre et les informations](#)

4.5. Commerce international

La Suisse important une grande partie des produits qu'elle consomme, le commerce international est un levier essentiel sur lequel elle doit agir pour favoriser une économie durable. Plusieurs outils peuvent s'avérer particulièrement efficaces.

En premier lieu, les accords de libre-échange sont un levier intéressant pour demander aux pays partenaires d'améliorer la durabilité de leurs produits. Un exemple a été donné avec l'accord avec l'Indonésie dans le cadre duquel a été utilisée l'approche dite PPM (Process and Production Method) pour lier les concessions douanières accordées à l'huile de palme à des exigences en matière de durabilité. Le fait que cette approche soit utilisée pour la première fois dans un ALE suisse est une évolution très positive, car elle permet de n'accorder des réductions tarifaires qu'aux produits répondant à certains critères de durabilité. Or ce modèle pourrait être répliqué dans le cadre d'autres ALE, ce qui est particulièrement intéressant.

[Utiliser les ALE](#)

Dans le même esprit, les droits de douane différenciés en fonction de la durabilité du produit (système d'ajustements fiscaux aux frontières, *Border tax adjustments* ou *Carbon tariffs*), tels qu'actuellement à l'étude dans l'Union européenne, sont également un outil intéressant. D'autant que les premières catégories de produits concernés sont ceux destinés principalement aux entreprises telles que le ciment. Il s'agit donc d'une piste prometteuse, puisqu'elle forcerait les entreprises à changer leurs méthodes de production. Des projets pilotes sur certains produits en B2B pourraient être lancés et leur impact sur l'environnement, l'économie et les consommateurs pourrait ainsi être évalué.

[Droits de douane différenciés](#)

Toutefois, il est important que ces mesures ne conduisent pas à augmenter les recettes fiscales ou à pénaliser les ménages, mais qu'elles mènent au contraire à un jeu à somme nulle. Dans le cas d'un déploiement sur des produits de consommation, les biens de première nécessité ne devraient pas être concernés, mais plutôt les produits de luxe. Pour que ces mesures soient efficaces, elles doivent cibler les produits soumis à une forte concurrence et avec un fort impact CO₂. C'est là que l'effet incitatif serait le plus grand, car les entreprises seraient poussées à changer leurs modes de production et non à délocaliser leurs chaînes de production pour contourner la taxe CO₂.

En revanche, prendre des mesures concernant le tourisme d'achat n'aurait vraisemblablement que peu d'impact sur la durabilité de l'économie suisse. En matière environnementale, il n'est en effet pas prouvé que celui-ci ait un impact important, si on excepte les trajets supplémentaires pour des régions éloignées de la frontière. Le local peut d'ailleurs tout à fait être transfrontalier. En revanche, les achats de proximité favorisent le maintien d'un tissu économique local fort et le consommateur a un rôle important à jouer pour sa pérennisation. Il ne faut toutefois pas se tromper de combat sachant que le tourisme d'achat ne représentait que 2% des achats de denrées alimentaires en 2019 et que dans d'autres domaines – médicaments, revues ou cosmétiques – les différences de prix restent scandaleusement élevées.

[Impact du tourisme d'achat et du commerce en ligne](#)

Autre phénomène récent incontournable, celui du commerce en ligne. A noter que celui-ci n'est pas forcément mauvais en soi pour l'environnement et la société, tout dépend de la situation (est-ce que le vendeur est en Suisse? Est-ce que le consommateur fait ses courses en voiture? S'agit-il d'une multinationale ou d'une petite boutique artisanale? etc.), du produit acheté (un produit plus durable qui ne se trouve pas dans les magasins physiques par exemple) et du mode de livraison (véhicules et conditions de travail des livreurs).

[Encadrement des plateformes en ligne](#)

Dans ce domaine, ce qui importe est que les grands groupes internationaux soient soumis aux mêmes exigences que les commerces suisses. Ainsi, les grandes plateformes de commerce en ligne (ou celles qui en profitent grâce au *drop shipping*) ne devraient pas pouvoir fournir des produits non durables à bas prix uniquement, car elles ne sont pas soumises aux mêmes règles fiscales, sociales ou environnementales. De même, l'explosion du commerce en ligne est à l'origine du développement de services de livraison express qui reposent sur une armée de livreurs précaires. Ces éléments qui biaisent le marché sont dommageables autant pour les entreprises suisses, l'environnement et les consommateurs. D'autant que ces entreprises sont spécialisées dans l'exploitation des réflexes d'achat des consommateurs dans le but de les pousser à la surconsommation de produits inutiles et de mauvaise qualité. Un élément qui doit absolument être freiné dans tous les domaines pour pouvoir atteindre une consommation raisonnée et responsable bénéfique à tous et à l'environnement.

Viser le «moins mais mieux»

Un grand nombre des mesures préconisées dans cette vision ont pour but d'améliorer la durabilité de l'offre ainsi que les informations destinées aux consommateurs. Ceci dans le but de leur permettre de faire leur choix en connaissance de cause et d'être en mesure d'influencer le marché. Ces éléments en faveur d'une meilleure qualité de l'offre ne peuvent toutefois s'affranchir d'une réflexion sur les quantités. Car pour durable qu'il soit, un produit ne peut le rester que s'il est consommé raisonnablement.

Une vision sur l'économie durable ne peut donc éluder la problématique de la surconsommation. Un système entretenu par les techniques de neuromarketing bien connues des fabricants et industriels qui s'en servent pour susciter la pulsion d'achat chez le consommateur. Un élément dont il est indispensable de prendre conscience pour se détourner des publicités ciblées qui incitent aux achats superflus.

Car sans un ralentissement de la consommation, les effets des mesures préconisées dans ce document ne permettront pas de contribuer à la nécessaire transition écologique de la production et de la consommation.